

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT
 À fournir pour prise d'entente (Art.328 du C.p.p)

Déposer votre demande à la Cour municipale à l'hôtel de ville ou par courriel à : cour@lachute.ca

1.IDENTIFICATION

Nom	
Prénom	
Adresse	
Cellulaire	
Courriel	
Date de naissance	

*Toutes ces informations sont obligatoires avant de poursuivre à la section 2.

2. REVENUS

Avez-vous un emploi?	☐ Oui ☐ Non
Entreprise	
Adresse	
Date de début	
Autre revenus	☐ Aide sociale \$ / mois ☐ CNESST \$/ 2 semaines ☐ Assurance-emploi \$ / 2 semaines ☐ Autres \$ / mois

3.INFORMATIONS

Domicile	☐ Propriétaire ☐ Locataire
Hypothèque	\$ / mois
Loyer	\$ / mois
Véhicule(s)	Marque :
	Modèle :
	Année :
Institution financière	
Emplacement	

4. VERSEMENTS

Je propose une entente de paiement de _____ \$ par mois.

Je souhaite faire mes paiements chaque _____^e jour du mois.

Je reconnais pouvoir faire mes versements mensuels selon les modalités de paiement suivantes :

- Constats Express en sélectionnant le 2^{ème} onglet intitulé « payer une entente de paiement » en indiquant votre numéro de contrevenant (voir entente) ainsi que votre date de naissance. Prévoir un frais d'administration pour chaque paiement via la plateforme.
- Sur place à l'hôtel de ville par débit, paiement en argent. Mandats postaux, chèques certifiés ou personnels (datés ou postdatés).

5. DÉCLARATION

Je déclare que les informations indiquées au présent formulaire sont véridiques et que je suis conscient que celles-ci peuvent faire l'objet de vérifications de la part de la Ville de Lachute. En cas de fausse déclaration, la Ville se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute entente.

Signature du défendeur

Date

Une entente constitue un engagement/contrat. Le fait de ne pas respecter vos versements entraînera son annulation sans autre avis et les démarches légales applicables seront poursuivies dans tous vos dossiers en plus des frais supplémentaires associés à celles-ci.

Dossiers concernés par la demande d'entente (réservé à l'administration)		

Prenez note que des frais pour l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité peuvent s'appliquer conformément au Tarif judiciaire en matière pénale.